

guide du master
diplôme d'état
d'architecte

2^e année
2^e semestre
pfe session 2

2024
2025

Sommaire

Préambule - Organisation des études de master - Le PFE et le mémoire

Introduction, principes, groupes thématiques, soutenance

Documents à présenter au jury

Procédure de dépôt du PFE à la médiathèque (procédure à venir)

Organisation de la soutenance

Master Mention recherche

Dates importantes

Annexe 2 - Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Groupes de PFE :

- « Blank Page » - Une fiction réaliste
Julie Lafortune, Etienne Barré
- De l'autre côté
Solenn Guével, Jean-François Renaud
- « École : entre champ et jardin »
Philippe Villien, Alain Dervieux, Dominique Hernandez, Jean-Paul Midant
- Incomplétudes
Armand Nouvet, Cyril Ros

Contacts administratifs

Directeur des études : Alexis Markovics

alexis.markovics@paris-belleville.archi.fr

Responsable du cycle Master : Annie Ludosky

01 53 38 50 23

annie.ludosky@paris-belleville.archi.fr

Préambule

L'école Nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville conduit notamment au diplôme d'État d'architecte (ADE) conférant le grade universitaire de master ou de master mention recherche.

Ce cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser la conception d'un projet architectural et d'un projet urbain de manière autonome par l'approfondissement de méthodes et savoirs fondamentaux. L'étudiant doit savoir analyser de manière critique les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Ce cycle doit préparer l'étudiant à la recherche en architecture et le sensibiliser aux différents modes d'exercices ou domaines professionnels que recouvre aujourd'hui la pratique de l'architecture.

Tout étudiant en Master doit s'initier à la recherche scientifique, c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche. L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

Le Master est conçu comme un parcours qui se conclut par le PFE.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans les studios dont les offres s'adressent indifféremment aux étudiants du premier, second ou troisième semestre du cycle.

Organisation des études de Master

Elle est fondée sur :

- l'enseignement du projet (4 semestres),
- une réflexion théorique en séminaire basée sur une approche critique et historique des discours, des corps de doctrines,
- un enseignement de la construction aux 3 premiers semestres associé à l'enseignement du projet ; il traite des réponses qu'on peut apporter aux questions du moment : celles qui demeurent fondamentales comme la statique, la solidité, les fluides, le clos et le couvert... mais aussi les questions émergentes comme celles des nouveaux matériaux, de la qualité environnementale, de la durabilité des ouvrages etc.,
- un enseignement de l'histoire de l'architecture,
- des enseignements particuliers ou généraux, techniques ou théoriques optionnels.

Au 3^{ème} semestre, les studios se déroulent de façon à laisser aux étudiants le temps de s'investir dans leur recherche et dans la confection de leur mémoire qui doit obligatoirement être soutenu en fin de semestre.

Des enseignements optionnels sont proposés aux étudiants qui les choisissent en fonction des problématiques ou notions développées dans les différents séminaires.

Le projet de fin d'études (PFE) et le Mémoire

Le sujet de PFE peut être énoncé sous forme d'une problématique et du choix d'un site. Le site pouvant être suffisamment grand pour être abordé selon plusieurs échelles.

Une commission des jurys renouvelée chaque année définit leurs compositions pour le mémoire et pour le projet, ainsi que les sujets et les problématiques du projet de fin d'études.

Le « mémoire » relatif à un des thèmes développés en séminaire, qui est le résultat d'un travail de recherche personnelle, est soutenu devant un jury unique comprenant des personnalités extérieures lors de sessions prévues à cet effet. Le « séminaire » dans lequel s'effectue ce travail personnel est un lieu de réflexion et d'approfondissement,

pluridisciplinaire et obligatoirement lié d'une manière ou d'une autre à des activités de recherche et/ou expérimentales capables de proposer à terme aux étudiants qui l'auront suivi des ouvertures vers le doctorat ou des filières de spécialisation.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS. L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Pour permettre au jury de PFE mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ».

Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Introduction

Principes

L'unité d'enseignement du dernier semestre du 2^{ème} cycle comprend la préparation d'un projet de fin d'études architectural ou urbain (PFE) qui doit permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. L'accès au PFE est subordonné à la validation de l'ensemble des UE du cycle Master y compris celle comprenant le stage.

Le stage de master doit être effectué et validé avant l'entrée en semestre de PFE.

Le PFE est un travail personnel ; il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école.

L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants architectes encadrant les groupes de projets.

À titre exceptionnel, 2 ou 3 étudiants peuvent traiter un même sujet.

Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel, identifiable. Le temps de PFE est incompatible avec un emploi salarié.

Les groupes thématiques de P F E

Les groupes pédagogiques de projets encadrés par des enseignants titulaires de l'école et qui ont été constitués après appel à candidature, proposent une ou plusieurs thématiques. Dans le cadre de l'un de ces groupes de projets, un étudiant a toutefois la faculté de proposer une problématique particulière aux responsables du groupe de PFE. Une présentation des groupes de projets est assurée trois mois avant le début du semestre de PFE.

La soutenance

Le jury

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique au sein de son unité d'enseignements. Cette soutenance a lieu devant des jurys composés de 5 à 8 personnes dont un représentant du groupe de projet où l'étudiant est inscrit et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de 5 membres, dont le représentant de l'unité d'enseignements où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Cinq jurys (au maximum) peuvent être organisés à chaque session.

Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys. Chaque jury comporte 5 catégories de membres :

- le directeur d'études,
- un représentant de l'unité d'enseignement où le travail a été préparé,
- un ou deux enseignants d'autres unités d'enseignements de l'école,
- un ou deux enseignants extérieurs de l'école dont au moins un d'une autre école,
- une ou deux personnalités extérieures, françaises ou étrangères.

Les membres du jury en provenance de l'école du candidat doivent être habilités par celle-ci à encadrer le projet de fin d'études.

Chaque jury doit comprendre une majorité d'architectes. Parmi les membres du jury doit figurer au moins un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches. Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études ni, s'il s'agit d'un approfondissement à la recherche, le directeur de mémoire.

Lorsque l'étudiant a choisi d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires dont le descriptif figurera sur son diplôme d'architecte, il doit soutenir à nouveau (cf. paragraphe in fine) et en même temps son mémoire et son projet de fin d'études, devant un jury comprenant le directeur de mémoire et au moins 3 docteurs et 2 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches.

Les documents à présenter au jury

Le PFE comporte des documents graphiques et des pièces écrites :

- les documents graphiques doivent rassembler un éventail des échelles d'études codifiées, allant du contexte d'implantation au détail de construction (du 1/1000 au 1/20) dont le dosage est contrôlé par le directeur d'études,
- la notice remise avant la soutenance comporte :
 - . un programme (destination des lieux, nombre et quantités d'espaces requis), le terrain et le contexte d'implantation, l'ensemble pouvant être original ou repris d'un concours ou d'un programme institutionnalisé,
 - . une rédaction des intentions du candidat (interprétation du programme, parti architectural),
 - . un descriptif qualitatif sommaire (composition des ouvrages).

Procédure de dépôt du PFE à la médiathèque

La direction des études, la médiathèque, le service informatique ont engagé une réflexion sur la procédure de dépôt des PFE par les étudiants. Le résultat sera présenté aux enseignants de PFE ainsi qu'à la CFVE.

La mise à jour de la procédure sera indiquée ultérieurement.

Organisation de la soutenance

- Il y a deux périodes de soutenances par an (mois de juin et de janvier) d'une durée d'une semaine,
- La soutenance dure environ 45 minutes : 15 à 20 minutes de présentation, 20 minutes de questions posées par le jury et d'échanges avec le candidat,
- Pré Jury : un pré jury informera l'étudiant un mois avant le jury final de sa capacité à soutenir son PFE.

Master mention recherche

Si l'étudiant choisit d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques ou fondamentaux complémentaires, il soutiendra son master devant un jury spécifique composé : du directeur de mémoire, de trois docteurs et de trois titulaires d'une habilitation à diriger une recherche. Le jury se prononce sur les travaux scientifiques et les spécificités du parcours.

L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS.

Pour permettre au jury mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ». Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Vade-mecum pour la soutenance du PFE - Mention Recherche

Le PFE est le point d'orgue du second cycle des études d'architecture qui doit permettre à l'étudiant :

1. De maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture,
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux,
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

2. De se préparer :

- aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
- à la recherche en architecture, (art 4 de l'arrêté du 20 juillet 2007).

Tout étudiant en master doit s'initier à la recherche scientifique c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche.

L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

En conséquence, que va vérifier un jury (master mention recherche) ?

- que les qualités de fond et de forme du mémoire de recherche démontrent des capacités à développer une recherche ultérieure : délimitation de l'objet d'étude, définition d'un questionnement, formulation d'une problématique et des hypothèses, construction d'un corpus et d'une méthode. Capacité à structurer, argumenter et communiquer sa pensée par un écrit et par les moyens graphiques nécessaires.
- que le futur architecte maîtrisera la conception d'un projet d'architecture et sera capable d'en assumer les responsabilités consécutives.

- que le futur chercheur est capable de mener de manière autonome un travail poussé de réflexion.

Ces qualités peuvent également transparaître dans le projet de fin d'études lui-même.

La soutenance pour la mention recherche s'effectue en 2 temps :

1^{er} Soutenance du PFE « généraliste » après soutenance du mémoire en jury de séminaire dans le groupe retenu,

2^e Soutenance supplémentaire pour la mention recherche : présentation préparée et structurée d'une durée de 15 à 20 minutes suivie de questions.

L'étudiant exposera au jury sa démarche de chercheur à travers la réalisation de son mémoire, de ses autres expériences de recherche (stage en laboratoire de recherche, séminaire...) et motivera son choix auprès du jury.

Les dates importantes

Session de juin 2025

- Jury du 23 au 27 juin 2025

Rappel : le dépôt du PFE à la médiathèque est obligatoire, il conditionne la délivrance de l'attestation de diplôme du DEA (Cf. « Procédure de dépôt du PFE à la médiathèque »)

Annexe 2

Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture

Titre II – Chapitre 1^{er}

Cycle conduisant au diplôme d'État d'architecture

Art. 19 – L'unité d'enseignement du dernier semestre comportant la préparation du projet de fin d'études répond à une double finalité : elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé tout au long de la formation et est également le lieu de préparation du projet de fin d'études.

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200h de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en oeuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. A titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet. Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel identifiable.

Ce projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique au sein de l'unité d'enseignement dans les conditions définies à l'article 34 du présent arrêté.

Titre III – Chapitre 2

Conditions de délivrance du diplôme d'Etat d'architecte

Art. 34 – La soutenance publique du projet de fin d'études de l'unité d'enseignement définie à l'article 19 du présent arrêté équivaut à dix crédits européens non compensables en plus des crédits attachés à l'unité d'enseignement où elle se situe.

Elle a lieu devant des jurys composés de six à huit personnes et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de cinq de leurs membres dont le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys.

Chaque jury comprend cinq catégories de membres :

- un représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant ;
- le directeur des études de l'étudiant ;
- un à deux enseignants de l'école d'autres unités d'enseignement ;
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture ;
- une à deux personnalités extérieures.

La majorité des membres de chaque jury, enseignants ou non, doit être composée d'architectes. Parmi les membres du jury doivent figurer au moins un enseignant chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches.

Dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 [cas des étudiants choisissant d'approfondir leur préparation à la recherche par des enseignements complémentaires] ci-dessus, le jury comprend le directeur de mémoire de l'étudiant, au moins trois titulaires d'un doctorat, et deux titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou

enseignants de rang équivalent. Le jury se prononce sur la qualité des travaux scientifiques présentés et des spécificités du parcours de l'étudiant.

Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études, ni le directeur de mémoire de l'étudiant dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 ci-dessus.

Le candidat peut proposer qu'une personnalité de son choix, validée par le jury participe aux débats sans voix délibérative.

Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école.

Arrêté du 20 Juillet relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture

Art. 6 – La liste des directeurs d'études du projet de fin d'études du cycle conduisant au diplôme d'Etat d'architecte sont établies sur proposition du conseil chargé des études et validées par le conseil d'administration de l'établissement.

Art. 16 – Le projet de fin d'études et sa soutenance, tels que définis aux articles 19 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'étu-des en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, ainsi que le mémoire, tel que défini aux articles 18 et 33 du même texte, valent des crédits européens non compensables.

Annexe 2

Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture

Titre II – Chapitre 1^{er}

Cycle conduisant au diplôme d'État d'architecture

Art. 19 – L'unité d'enseignement du dernier semestre comportant la préparation du projet de fin d'études répond à une double finalité : elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé tout au long de la formation et est également le lieu de préparation du projet de fin d'études.

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200h de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en oeuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. A titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet. Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel identifiable.

Ce projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique au sein de l'unité d'enseignement dans les conditions définies à l'article 34 du présent arrêté.

Titre III – Chapitre 2

Conditions de délivrance du diplôme d'Etat d'architecte

Art. 34 – La soutenance publique du projet de fin d'études de l'unité d'enseignement définie à l'article 19 du présent arrêté équivaut à dix crédits européens non compensables en plus des crédits attachés à l'unité d'enseignement où elle se situe.

Elle a lieu devant des jurys composés de six à huit personnes et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de cinq de leurs membres dont le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys.

Chaque jury comprend cinq catégories de membres :

- un représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant ;
- le directeur des études de l'étudiant ;
- un à deux enseignants de l'école d'autres unités d'enseignement ;
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture ;
- une à deux personnalités extérieures.

La majorité des membres de chaque jury, enseignants ou non, doit être composée d'architectes. Parmi les membres du jury doivent figurer au moins un enseignant chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches.

Dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 [cas des étudiants choisissant d'approfondir leur préparation à la recherche par des enseignements complémentaires] ci-dessus, le jury comprend le directeur de mémoire de l'étudiant, au moins trois titulaires d'un doctorat, et deux titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou

enseignants de rang équivalent. Le jury se prononce sur la qualité des travaux scientifiques présentés et des spécificités du parcours de l'étudiant.

Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études, ni le directeur de mémoire de l'étudiant dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 ci-dessus.

Le candidat peut proposer qu'une personnalité de son choix, validée par le jury participe aux débats sans voix délibérative.

Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école.

Arrêté du 20 Juillet relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture

Art. 6 – La liste des directeurs d'études du projet de fin d'études du cycle conduisant au diplôme d'Etat d'architecte sont établies sur proposition du conseil chargé des études et validées par le conseil d'administration de l'établissement.

Art. 16 – Le projet de fin d'études et sa soutenance, tels que définis aux articles 19 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'étu-des en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, ainsi que le mémoire, tel que défini aux articles 18 et 33 du même texte, valent des crédits européens non compensables.

Projet de fin d'étude semestre 2
« Blank Page » - Une fiction réaliste

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S2
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non		

Responsable : Mme Lafortune

Autre enseignant : M. Barré

Objectifs pédagogiques

Au centre de la démarche, l'étudiant définit une hypothèse qui sert d'adossement au projet qu'il développe. Il met ainsi en place le cadre (territoire et acteurs) et les enjeux d'un projet possible et des réponses architecturales et urbaines correspondantes ; il démontre sa capacité à convoquer et assembler toutes les composantes de la conception du projet, dans une réflexion construite mobilisant l'actualité (politique, économique, culturelle, sociale, environnementale...), les sujets d'intérêts personnels, et les savoirs propres à notre discipline.

L'atelier propose ainsi la possibilité de déployer une démarche projective et prospective personnelle et engagée sur un sujet libre.

Contenu

Les approches peuvent être aussi variées que le nombre d'étudiants. Elles visent dans tous les cas à ce que la question portée par l'étudiant aboutisse à une réponse architecturale.

Chaque étudiant définit le territoire du projet, au moment où ce choix est opportun pour le projet. Ainsi, le contexte n'est pas forcément le point de départ. Il convient qu'il soit toujours porteur de sens dans le questionnement.

Le PFE est ouvert aux approches individuelles, mais également collectives. Suivant les cas, des groupes pourront se former autour d'un territoire commun, ou autour d'une thématique commune, ce qui constitue un enrichissement pour tous.

Le choix des outils (vidéo, graphes, schèmes, maquettes sous toutes leurs formes ...) et des processus / protocoles de développement du travail sont propres à chaque problématique posée et sont à définir par et avec l'étudiant. Il est recherché un lien fort entre les outils, les moyens utilisés et la démarche singulière de chaque projet, afin que ceux-ci soient de véritables moyens d'élaboration de la pensée. Le travail exploratoire tout au long de la recherche, cœur même de la démarche de projet, sera ainsi particulièrement considéré et encouragé.

Nous serons très attentifs à la question de la représentation. Aussi les présentations hebdomadaires se feront autant que possible, en dessinant, en convoquant simplement le dessin comme un outil.

La réflexion collective est également un outil. Développer un projet personnel fournit aussi, paradoxalement, l'occasion de créer une dynamique de groupe afin de nourrir des débats contradictoires sur des questions de société, d'évolution de la profession et de la fabrication du bâti face aux enjeux contemporains. En ce sens le PFE peut être un laboratoire partagé. Impliquer les étudiants dans la critique, proposer des moments où chacun partage les connaissances acquises et questionnements en cours sur son travail ponctueront le semestre. Ainsi, certains travaux pourront – par soucis d'efficacité et d'enrichissement – être partagé sur une semaine, certaines problématiques communes discutées ... communément. Des prises de paroles collectives pourront également être prévues autour d'un tronc commun d'hypothèses, ainsi que sur la manière dont chacun engage son processus de conception (élaboration des problématiques envisagées, échelles convoquées, modes d'investigation du contexte, recherches et choix des modes de représentations, etc...).

Ces échanges permettront aux étudiants d'affiner leur positionnement sur l'actualité du sujet qu'ils traitent nourris du débat, voire de mettre en synergie certains thèmes.

Tout le long du semestre, les enseignants insisteront sur l'importance de la dimension exploratoire du travail et demanderont à l'étudiant d'inscrire sa démarche dans un systématisme de tests et de mises en doute pour développer progressivement l'articulation entre réflexion théorique et traduction spatiale, clarifier les enjeux et positionnements adoptés, les notions et logiques qui sous-tendent sa conception.

Il s'agit ici de définir une hypothèse de réflexion, de poser une question à laquelle l'architecture a les moyens de proposer une réponse, en convoquant tous les outils à sa disposition ainsi que ses acquis.

Au final, c'est à la fin du semestre, après que l'hypothèse de départ aura pu être questionnée par le projet, qu'une réelle problématique pourra être posée et discutée lors du jury de fin de PFE.

Mode d'évaluation

Jury final

Travaux requis

Les travaux attendus sont ceux permettant le développement d'une pensée cohérente du projet. Au regard du temps limité donné au PFE, cela nécessite un effort continu de réflexion et de production, dès le début du semestre.

Ce sont les étudiants, par le choix de leurs thématiques et le cadre de définition de leurs projets, qui construisent le rythme du PFE. Il n'y a ainsi pas d'organisation prédéfinie ; un jalonnement de 3 repères intermédiaires est prévu pour s'assurer de s'inscrire dans le calendrier du semestre.

Des jurys intermédiaires sont ainsi prévus, par groupe, selon les types de problématiques posées.

Cette proposition d'organisation nécessite un fort engagement des étudiants, une envie et une autonomie certaine pour s'inscrire dans une démarche de recherche, au cœur de la discipline, en inscription dans son champ politique, social et culturel.

C'est donc l'étudiant qui est au centre de la démarche, du début jusqu'à la fin. Il construit ainsi l'histoire du projet. Les enseignants sont présents pour l'accompagner dans les réflexions menées autour de la question posée, tout en aidant à la faire émerger dans sa dimension architecturale et urbaine.

Le commencement :

Les 3 ou 4 premières séances sont majeures et elles constitueront une sorte de laboratoire / intensif permettant de définir très rapidement une hypothèse de projet qui sera présentée sous forme de jury à mi-mars. Cela nécessite que dès la première séance, vous apportiez une matière suffisante pour porter votre réflexion. Cela nécessite également que les sites sur lesquels vous souhaitez éventuellement travailler soient accessibles, et les documents afférents disponibles ; de la même manière les personnes ciblées doivent être abordables.

Cette première partie du semestre permettra de définir une hypothèse de projet, hypothèse qui sera ensuite questionnée tout le long du travail – avec vos outils d'architectes.

Nous serons attentifs ainsi à vous faire entrer dans le processus de conception / la fabrique du projet dès le début du semestre. Ce qui nous intéresse ici, c'est la démonstration de votre capacité à convoquer des savoirs et savoir-faire pour répondre à l'hypothèse posée. Pour se faire, nous vous proposerons de :

- travailler simultanément dès le début du semestre à plusieurs échelles croisées (du territoire à la matérialité du projet).
- mener en parallèle intuitions de projet et état des lieux critique dans l'amorce du semestre
- Rentrer par le dessin sous toutes ces formes, ses tâtonnements successifs, ses errances, la précision et le flou que permettent alternativement les schémas pour bousculer l'articulation entre analyse et projet.

La dimension laborantine de ce semestre ainsi que la richesse potentielle des sujets que vous apporterez servira de support pour :

- Créer dès le début du semestre une plateforme d'échange collective
- Etablir collectivement un « carnet de bord » à l'issue de chaque séance, particulièrement en début de semestre, afin que la pensée circule et laisse une trace.
- Multiplier des interventions susceptibles d'enrichir les projets par des regards extérieurs. Ces éclairages seront à définir en fonction de la nature des projets.

Bibliographie

MAROT Sébastien, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture », Paris, éd. De la Villette, 2020.

CORBOZ Andrea, « le territoire comme palimpseste », éd. De l'imprimeur, 2001.

AURELI Pier Vittorio, « the city as a project » éd. Ruby Press, 2014.

GUATTARI Félix, « les trois écologies », Paris, éd. Galilée, 2008.

LUCAN Jacques, « Précisions sur un état présent de l'architecture », éd. EPFL Press, 2015.

BANHAM Reyner, « L'architecture de l'environnement bien tempéré », éd. HYG, 2011.

Projet de fin d'étude semestre 2
« De l'autre côté »

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S2
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non		

Responsables : Mme Guével, M. Renaud

Moment décisif dans le processus de formation, le PFE constitue une étape importante où l'étudiant.e se révèle dans son autonomie et sa capacité à prendre position, comme futur.e architecte dans la société actuelle et future.

Le semestre de PFE est un temps pédagogique qui permet :

- de rassembler les connaissances acquises au cours du cursus universitaire pour mener à son terme un projet dans ses dimensions complètes ;
- d'évaluer la capacité à développer une démarche analytique et critique et des hypothèses d'études et de projet, en regard de la thématique proposée ;
- d'appréhender l'aptitude à développer une posture de recherche et de réflexion attentive aux diverses questions contemporaines.

Objectifs pédagogiques

« de l'autre côté » propose de développer une réflexion prospective sur les territoires frontaliers, qui condensent en eux la réalité complexe du monde contemporain. Comment questionner et expérimenter, par l'outil du projet, la thématique de la frontière, plus que jamais d'actualité, à tous les niveaux de la société, à toutes les échelles, du territoire à l'espace vécu, de l'onirique au politique, que ce soit dans son abolition ou sa réaffirmation ? : la question de la frontière comme mode exploratoire, de positionnement critique et de fabrique du projet.

Chaque année, un territoire frontalier particulier est choisi comme terrain d'exploration et d'expérimentation pour l'ensemble du groupe de PFE. Celui-ci permet de confronter et de mettre en miroir les savoirs et savoir-faire, les pratiques de la fabrique du projet par rapport aux divers enjeux contemporains, soit d'apprendre de l'autre.

Chaque étudiant.e ou équipe d'étudiants a en charge de développer une problématique et une démarche de projet qui lui est propre. En regard de la thématique énoncée, les entrées croisées suivantes sont proposées : Logiques urbaines, territoriales et paysagères / Logiques spatiales et formelles / Logiques constructives / Logiques d'usages / Logiques environnementales.

Contenu

Cette année, le territoire transfrontalier choisi est partagé entre la France et l'Espagne, entre les villes de Perpignan (F) et de Figueras (E), où résident notamment des enjeux infrastructuraux, fonciers, touristiques...

Après une première approche à distance, le studio s'engage dans une exploration in-situ de ce territoire d'étude et de projet. Accueillis certainement au sein d'un établissement culturel dans la région, les étudiant.e.s rencontrent des personnalités aux compétences diverses (historiens, géographes, élus, réalisateurs, artistes, habitants...) qui les aident à affiner leurs connaissances des (mi)lieux et à cerner les enjeux contemporains de ce territoire en devenir.

À l'issue de ce premier temps d'« exploration curieuse et scientifique », d'état des lieux approfondi et intuitif, celui qui permet d'interroger les certitudes et de se projeter dans l'avenir, chaque étudiant.e formule une problématique spécifique et située, qui est à l'origine du processus de projet développé pendant le semestre.

Les études se déroulent ensuite seul ou en équipe. Elles croisent nécessairement l'échelle du territoire à celle de l'édifice et abordent les questions de la fabrication de l'architecture, de l'espaces public, du paysage et des territoires, dans leurs temporalités et dans leurs matérialités respectives.

Mode d'évaluation

Jury final (Les enseignants effectuent une validation préalable 5 semaines avant le jury pour définir si l'étudiant est en mesure de finaliser et soutenir le PFE.)

Travaux requis

La première phase est l'occasion d'une production collective d'enquêtes, d'analyses et de restitutions sur le territoire frontalier visité, arpenté et observé (cartographies, relevés photographiques, captations vidéo, données objectives, etc...) et sur les rencontres et conférences organisées sur place. Cette production permet de constituer année après année une source commune d'informations à la disposition du studio.

Le développement individuel ou en groupe nécessite ensuite de définir un processus de projet raisonné et original, cohérent avec chaque approche, considérée comme spécifique et particulière. Le choix des outils, la méthode de projet ainsi que ses modes de représentation dépendent ainsi de la problématique portée par chaque étudiant.e ou équipe et restent libres. Les travaux produits dans le cadre du studio sont restitués sous la forme d'une mise en ligne qui complète à chaque session le site Internet « de l'autre côté ». Une exposition pourra également être organisée après les jurys sur le territoire d'étude.

Modalités

L'encadrement collégial a lieu chaque jeudi à partir de 9H00.

Les sujets et les programmes sont libres dans le territoire commun donné. Le PFE s'attache à conduire et développer une démarche visant à mettre en forme, aux différentes échelles coordonnées, un projet, élaboré dans ses dimensions complètes, des conditions à l'édification.

Voyage / Territoire d'études

Le voyage d'études aura lieu durant la 2ème quinzaine de mars, entre 7 et 10 jours, en Espagne et en France.

Bibliographie

- Amilhat-Szary Anne-Laure, Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?, Éditions PUF, 2015, 162 p.
- Anzieu Didier, Le Moi-peau, Paris, Éditions Dunod, Coll. « Psychismes », 2023, 320 p.
- Billard Hugo et Encel Frédéric, Atlas des frontières - Retour des fronts, essor des murs, Paris, Éditions Autrement, 2021, 96 p.
- Debray Régis, Éloge des frontières, Paris, Éditions Gallimard, Coll. « Folio », 2013, 96 p.
- Foucher Michel, Le retour des frontières, Paris, CNRS Éditions, Coll. « Débats », 2016, 58 p.
- Goetz Benoît, La dislocation, Paris, Éditions Verdier, Coll. « Verdier poche », 2018, 336 p.
- Levin Mikael et Baboulet Luc, Au bord, Paris, Éditions de la Villette, Coll. « Points Visuels », 2022, 182 p.
- Renard Thierry et Doucey Bruno, Frontières - Petit atlas poétique, Paris, Édition Bruno Doucey, Coll. « Tissages », 2023, 272 p.

Support de cours

Site Internet « de l'autre côté » : <https://delautrecoete.tumblr.com>

Projet de fin d'étude semestre 2
« Ecole : entre champ et jardin »

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S2
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non		

Responsables : M. Dervieux, M. Hernandez, M. Midant, M. Villien

Objectifs pédagogiques

Le titre du PFE, « École entre champ et jardin » exprime le programme, celui d'une école, prise dans la thématique de la fertilité, dans un contexte de parc, de jardin ou de ferme.

Les perspectives écologiques

Ce PFE propose une réflexion fondée dans les perspectives de l'écologie. Une combinaison de crises majeures a lieu, elle accentue les prises de conscience de l'urgence climatique, de l'épuisement des ressources et plus globalement de la fin annoncée d'un système extractiviste.

L'équipe d'enseignants est plurielle, elle s'appuie sur une diversité de points de vue, de compétences et d'engagements pour nourrir des dialogues créatifs avec l'étudiant.e.

Site

Le site réel est apporté par l'étudiant.e. Le projet sera inscrit en milieu urbain, métropolitain ou rural.

Deux types de contexte sont envisagés, au choix de l'étudiant.e : une situation de parcs, de jardin ou une situation agricole.

Les étudiants.es partiront d'un de ces contextes, en traitant des questions de sol fertile. Pour ce semestre l'éco-conception attendue traite de l'immersion dans la nature. Elle peut avoir pour toile de fond les questions de l'agroécologie, de l'agroforesterie, de la permaculture.

L'étudiant.e recherchera donc un site réel, par exemple un lieu en mutation, une ferme, un parc en friche, un jardin historique, ... Pour la situation agricole il peut être consulté les plateformes et associations qui proposent aujourd'hui des fermes à céder (SAFER, terresfermes.org ; terresdeliens.org ; objectif-terres/org ; www.safer/fr; www.tudigo.co; www.agriaffaires.com; www.bluebees.fr ; etc) Il pourra partir d'un projet de reprise d'une exploitation agricole tel qu'il est envisagé dans la réalité, en la composant avec le programme d'école.

Contenu

Programme

Le programme à traiter est une école, un lieu de transmission. L'étudiant met au point sa programmation. Les besoins auxquels répondra l'école seront bien identifiés. Ces besoins devront impliquer une vision écologique, celui de la transition écologique », de la mutation, de la transformation, de la bifurcation, selon les sensibilités et les convictions de l'étudiant.e.

Quatre axes majeurs d'architecture écologique seront déployés explicitement : celui du principe d'économie des ressources, de la frugalité, celui de la décarbonation de l'architecture par l'usage des matériaux géo et biosourcés (pierre, bois, terre crue et paille notamment), celui des énergies locales renouvelables, et enfin celui de la santé avec le prendre soin du vivant et des « terrestres ». Des dessins, des maquettes, voire des prototypes visualiseront les gestes de mise en œuvre, la situation de chantier, l'architecture des stocks, le réemploi, le recyclage en fin de vie. Le projet se focalise sur les matières « décarbonantes » et locales. Seront appréciées les quantités de CO2 engendrées lors du cycle de vie, avec l'énergie « embarquée » lors de la construction et l'énergie déployée lors de la durée de vie de l'édifice ; une approche de type ACV – Analyse de Cycle de Vie est souhaitée.

L'intensif en début de semestre et les trois phases du PFE

Un intensif en début de semestre introduira au milieu fertile, aux situations de parcs, de jardins et de fermes. Il se déroulera à Varengeville. Il sera centré sur les visites commentées du domaine du Bois de Morville qui fut pendant près d'un demi-siècle le jardin-laboratoire de Pascal Cribier, paysagiste émérite. La réflexion collective sur les écoles sera également initiée.

Le PFE sera structuré ensuite en trois phases, à peu près égales en durée.

La première phase problématisera et spatialisera le programme de l'école dans le milieu précis choisi par l'étudiant.e. Une esquisse sera nourrie par des rencontres avec des personnes ressources, avec l'arpentage du terrain, les diagnostics paysagers et patrimoniaux. Cette période se conclura par un pré-jury qui aura pour objectif de valider l'esquisse ou de la réorienter.

La deuxième phase développera le projet dans sa matérialité et approfondira les choix d'écoconception avec l'approche des 4 axes décrits ci-avant. Les partenaires extérieurs amenés par l'équipe ou par l'étudiant.e seront mobilisés lors de cette phase.

Cette deuxième période se conclura par un deuxième pré-jury « go / no-go ».

La troisième phase déploiera la créativité du projet avec le rendu du PFE, avec notamment des dessins grands formats à la main.

Mode d'évaluation

Le jury final souverain est composé selon les règles de l'ENSA PB. Il associe des invités extérieurs. Deux pré-jurys sont organisés. Le deuxième pré-jury sert de base pour une évaluation de type « Go / No Go ».

Travaux requis

Panneaux, maquettes, livrets

Le règlement des études de l'ENSAPB fixe les modalités du rendu standard.

Bibliographie

Sur les liens architecture et agriculture

- Sébastien Marot, Prendre la clef des champs, Agriculture et architecture, éditions Wildproject, 2024.

- Taking the country's side : agriculture and architecture, exposition à Lisbonne d'octobre 2019 à février 2020, catalogue EPFL Archizoom, 2020, Lausanne.

- Exposition universelle de Milan, 2015, Wikipédia. nov. 28, 2019, [En ligne]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Exposition_universelle_de_2015&oldid=164927003.

- Sébastien Marot, « La permaculture est un pari pascalien », Espazium », juin 19, 2019.

- Sébastien Marot, conférence inaugurale de l'exposition « Agriculture and Architecture : Taking the country's side ». Consultable : https://www.youtube.com/watch?v=PScQo8_uZxA

- B.T. Gurara et Johanna Leung, mémoire de PFE Lyon, « Milan, résurgence de récits agriurbains, de la ville dense au parc agricole : des friches ressources de communs paysagers », 2020, consultable : https://issuu.com/tadele.bethelhem/docs/milan_r_surgence_de_r_cits_agriurbains

- Exposition universelle de Milan, 2015, Wikipédia. nov. 28, 2019, [En ligne]. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Exposition_universelle_de_2015&oldid=164927003.

Espoirs d'un monde d'après Scénarios agroécologiques

- Association Solagro, Christian Couturier, Madeleine Charru, Sylvain Doublet et Philippe Pointereau, Afterres 2050, 2016

- https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf

Sur la permaculture

David Holmgren 2017, Permaculture, principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable, Edition HARMONIA MUNDI, Collection l'Ecopoche, réédition 2017, 648 pages.

- Charles Hervé-Gruyer et Perrine Hervé-Gruyer, Vivre avec la terre, Méthode de la ferme du Bec- Hellouin, notamment le tome « Créer sa micro ferme », 2019

Sur l'agroforesterie

- Martin Crawford, La forêt-jardin, Rob Hopkins (Préface), 2017

Sur les engagements écologiques liés à l'agriculture

- Les amis de la terre, 2022, La terre aux paysan-nes, l'agro-industrie hors champ !, texte avec notes références, consultable : <https://www.amisdelaterre.org/campagne/terre-paysans-agro-industrie-hors-champ/>

Patrimoine moderne du monde rural

Voir les livrets à l'usage des architectes et de leur maître d'ouvrage, rédigés et diffusés par divers CAUE comme celui réalisé par le CAUE du département du Rhône : Paysage et bâtiments agricoles, guide à l'usage des utilisateurs, 92 pages, à télécharger sur www.caue69.fr

- Philippe Gandcoing, « L'architecture au service de l'agriculture ? Les fermes modèles en pays de métayage et d'élevage. L'exemple du Limousin au XIXe » dans Histoire & Sociétés Rurales, 2010/1 (Vol. 33), pages 49 à 79 sur www.cairn.info

- . Hervé Cividino, « Le hangar : de l'abri polyvalent à l'édifice spécialisé, l'avènement d'un emblème architectural de la modernisation agricole », dans inSitu, n°21,2013. A lire dans www.journals.openedition.org

- . Gilles Ragot, « La Ferme et le Village radieux de Le Corbusier. Nouvelle déclinaison du principe d'équilibre entre l'individuel et le collectif », dans InSitu, n°21, 2013 : à lire dans <https://journals.openedition.org>

- Et d'une manière générale les articles du numéro 23 de la revue InSitu parue en 2013.

- Regarder et écouter les conférences de Régis Ambroise, « Réinventer les paysages agricoles » (1h52 mn) et d'Hervé Cividino « Des fermes traditionnelles aux ateliers de production agricole : la mutation de l'architecture rurale au XXe siècle » (1h47mn), dans le cadre des conférences enregistrées de la Cité Chaillot : www.citedelarchitecture.fr

Territoire, sur la bio région, les ressources :

- Kirkpatrick Sale 2020, « L'Art d'habiter la terre, la vision biorégionale », Ed. Wildproject, 2020, 276 pages. préface de Mathias Rollot, postface de Sébastien Marot.

- Mathias Rollot 2021, "L'architecture localement bio- et géo-sourcée de Christophe Aubertin : régionaliste, bio régionaliste ?", dans Xavier Guillot et Nicolas Fiévé (dir.), "Penser l'architecture par la ressource", Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2021 (en ligne).

- Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère 2021, "Penser l'architecture par la ressource", 2021, téléchargeable :

- <https://journals.openedition.org/craup/6758>

- Réseau ERPS, voir site : <https://erps.archi.fr/qui-sommes-nous/>

Approche par le paysage

- Alexis Pernet, Le grand paysage en projet. Histoire, critique et expérience, éditions Métis Presses, Genève, 2014.

- Sonia Keravel, Passeurs de paysages - Le projet de paysage comme art relationnel, éditions Métis Presses, Genève, 2015

- Sous la direction d'Evelyne Chalaye et Pierre-Albert Perrillat-Charlaz, Matière de paysages, manières d'architecture, éditions de l'ENSASE, Saint-Etienne, 2017.

- Sous la direction d'Anne Coste, Luna d'Emilio et Xavier Guillot, Ruralités post-carbone, Milieux, Echelles et Acteurs, éditions de l'ENSASE, Saint-Etienne, 2018.

Bien-être animal

- Cahiers des Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère 2021 : « L'architecture à l'épreuve de l'animal ». Voir site : <https://journals.openedition.org/craup/>

Projet de fin d'étude semestre 2
« Incomplétudes »

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	PFE S2
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non		

Responsables : M. Nouvet, M. Ros

Autres enseignants : M. Albrecht, Mme Defay

Objectifs pédagogiques

Objectifs – Situations

Ce studio de PFE repose sur l'exploration de situations actuelles, territoires en mutation, quartiers ou bâtiments génériques, questions sociales et sur l'identification des attitudes de projets qu'ils appellent. Les étudiants sont fortement impliqués dans la construction de leur sujet d'étude en préalable au développement d'une proposition architecturale : à partir d'un sujet librement choisi par l'étudiant, il s'agit d'identifier et décrire avec précision une situation, une question, et ses enjeux afin d'en extraire progressivement les attendus d'un projet, son programme, son montage opérationnel, sa viabilité économique, la pertinence de ses qualités d'usage, ses dispositions constructives...

Les territoires actuels sont par définition innombrables mais, dans le court délai du semestre de PFE, les situations proposées répondent à quelques critères précis :

- elles invitent à penser l'articulation des diverses échelles et de problématiques transdisciplinaires,
- les travaux réalisés s'attachent à illustrer cette relation entre échelle architecturale et répercussion territoriale, entre enjeux sociaux, modalités économiques, programmatiques ou techniques,
- leur accessibilité relativement aisée ou périodiquement permise autorise le contact d'acteurs locaux et le travail in situ.

Contenu

Contenu - Rythmes

Le 1er mois adopte la forme d'un atelier intensif afin de provoquer l'identification des divers « caps » de propositions. Les mois suivants permettent le temps plus long des travaux collectifs et individuels, réalisés en plus grande autonomie.

Enquête

Dans ce premier mois, une enquête est menée, avec comme principal protagoniste un ou des Objets Trouvés. D'échelle architecturale ou urbaine voire territoriale, ces Objets Trouvés constituent des éléments révélateurs : l'étude de leur généalogie (présent, passé et futur) les désigne comme des « constructions problématiques » qui embarquent de nombreux enjeux de leur territoire d'accueil (enjeux économiques, techniques, enjeux de politique urbaine, enjeux de société...).

Cette enquête nécessite l'exploration du territoire en question à partir d'un arpentage méticuleux et le recours à de multiples sources et à un important appareil critique ; il s'agit ainsi, à la fois de mobiliser un corpus (théorique, artistique, etc.) et d'observer des cas pratiques.

Controverses et propositions

Durant les trois mois suivants, les propositions architecturales et urbaines sont développées sur la base des questions, des controverses et des enjeux révélés. Les propositions qui s'en dégagent ont à identifier les différentes échelles qu'il convient d'impliquer, les programmes, les formalisations, les modes de représentation et, progressivement, élaborent le récit à la fois multiple et synthétique d'une nouvelle condition architecturale et urbaine.

Travaux requis

Projet – Modalités – Documents

Projet

La notion de « projet », nécessairement non réaliste puisqu'isolée des conditions professionnelles, est néanmoins affirmée mais comme outil de connaissance plutôt qu'acte prescriptif.

Le projet se construit donc dès les premiers temps d'enquête, dans les éléments retenus, dans leurs représentations aussi. La vertu du projet est entendue comme moyen de désidéologiser des sujets par des dispositifs concrets, comme une façon de « prendre aux mots » les controverses soulevées.

Modalités

Les travaux sont conduits en continu, ils sont produits en binômes/trinômes et individuellement. Ils sont discutés chaque semaine collectivement et en sous-groupes.

Documents

La production du studio donne lieu à :

- la production continue de documents-étapes (à l'image d'un cabinet fait de cartes thématiques, maquettes d'étude...) progressivement et continument enrichis et réassemblés comme un témoignage explicite des choix successivement effectués, qu'il s'agisse des thèmes, des échelles ou des modes d'expression engagés.

- l'élaboration d'un document récapitulatif, livret, atlas ou guide illustré, qui consigne la réalisation progressive des objectifs suivants :

- a. décrire une situation,
- b. mobiliser des références théoriques,
- c. identifier des enjeux architecturaux et urbains,
- d. formuler des hypothèses de projet,
- e. développer un propos architectural.

Nota : ce document synthétique, limité aux points a, b, c et d, est remis aux membres du jury dans le mois qui précède la soutenance.

L'ensemble des documents, joint au document synthétique, est destiné à la soutenance.

Bibliographie

La bibliographie sera précisée lors des premières séances.

école nationale supérieure
de la Villette Paris 19^e
d'architecture de paris-belleville
60 boulevard

